



Fiche technique n°1 – TA_DR DD 1

**Accès par la voie du Tableau d'Avancement
au grade de directeur de recherche du développement durable 1^{ère} classe
au titre de l'année 2023**

Les conditions statutaires	Peuvent accéder au grade de directeur de recherche de 1 ^{re} classe, les directeurs de recherche de 2 ^e classe justifiant au moins de quatre années d'ancienneté dans leur grade.
Les textes de références	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques • Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié (décret n°2018-916 du 25/10/2018) portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Les points de références LDG	Le corps des chargés et des directeurs de recherche n'est pas soumis aux LDG.
Calendrier	Le calendrier de la campagne de promotion des CR/DR établi en lien avec la COMEVAL fait l'objet d'une note technique spécifique.
Les points de vigilance	Les conditions statutaires sont appréciées au 31 décembre 2023.

Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2022)

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	38	36,84	63,16
Nombre de candidatures	19	21,05	78,95
Nombre de postes offerts	7	/	/
Nombre de promus	7	28,57	71,43
Age moyen des promus	52 ans 3 mois		
Age minimum des promus	43 ans 11 mois		
Age maximum des promus	58 ans 8 mois		
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)	5 ans 8 mois		

Informations générales au titre de la campagne 2023

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	41	36,60 %	63,40 %
Nombre de postes	A déterminer	/	/

* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.

Processus de remontées des propositions

1- Le candidat adressera son dossier de candidature à son service RH d'établissement. Le dossier comprend :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique.

Le candidat renseignera impérativement dans son dossier de candidature son domaine de compétence principal et secondaire en respectant la nomenclature ainsi que son domaine d'étude principal et secondaire.

2- La direction de l'établissement communiquera à SG/DRH/G/TERCO1

- Un tableau de synthèse des candidatures (celui-ci permettra la répartition des dossiers entre les membres de la COMEVAL) ;
- Le dossier de candidature de chaque candidat ;
- Une fiche individuelle de proposition pour chaque candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Les documents seront nommés sous le format suivant :

Dossier de candidature	NOM_Prénom_candidature_DR1.pdf
Fiche individuelle de proposition	NOM_Prénom_FIP_DR1.pdf
Tableau de synthèse des candidatures	SERVICE_TSC_DR1.pdf

Les documents seront adressés à l'adresse suivantes : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Le sujet du mail d'envoi devra impérativement mentionner : « PROMOTION_DR1 2023 »

Contacts

SG/DRH/G/TERCO 1	M. Jérôme CAMUS – Chargé de missions transverses jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 25 89
	Balu TERCO 1 : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr M. Samir LOUKIL – chef du bureau samir.loukil@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 37 41
DRH/D/MS3P	Mme Marion ZELINSKY Chargée de mission des Chercheurs et des PNT marion.zelinsky@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 84 02



Fiche technique n°2 – TA DRCE1

Accès par la voie du Tableau d'Avancement

**au grade de directeur de recherche du développement durable de classe exceptionnelle 1^{er} échelon
au titre de l'année 2023**

Les conditions statutaires	Peuvent seuls être promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle les directeurs de recherche de 1 ^{re} classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 3e échelon de la 1 ^{re} classe.
Les textes de références	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques • Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié (décret n°2018-916 du 25/10/2018) portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Les points de références LDG	Le corps des chargés et des directeurs de recherche n'est pas soumis aux LDG.
Calendrier	Le calendrier de la campagne de promotion des CR/DR établi en lien avec la COMEVAL fait l'objet d'une note technique spécifique.
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif de chacun des échelons du grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle ne peut être supérieur à 10% de l'effectif total des directeurs de recherche 1^{ère} classe. • Les conditions statutaires sont appréciées au 31 décembre 2023.

Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2022)

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	50	24	76
Nombre de candidatures	23	8,7	91,3
Nombre de postes offerts	4	/	/
Nombre de promus	4	25	75
Age moyen des promus	61 ans 1 mois		
Age minimum des promus	58 ans 6 mois		
Age maximum des promus	64 ans 3 mois		
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)	8 ans 9 mois		

Informations générales au titre de la campagne 2023

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	56	23,20 %	76,80 %
Nombre de postes	A déterminer	/	/

* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre

avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.

Processus de remontées des propositions

1- Le candidat adressera son dossier de candidature à son service RH d'établissement. Le dossier comprend :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique.

Le candidat renseignera impérativement dans son dossier de candidature son domaine de compétence principal et secondaire en respectant la nomenclature ainsi que son domaine d'étude principal et secondaire.

2- La direction de l'établissement communiquera à SG/DRH/G/TERCO1

- Un tableau de synthèse des candidatures (celui-ci permettra la répartition des dossiers entre les membres de la COMEVAL) ;
- Le dossier de candidature des candidats
- Une fiche individuelle de proposition pour chaque candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Les documents seront nommés sous le format suivant :

Dossier de candidature	NOM_Prénom_candidature_DRCE1.pdf
Fiche individuelle de proposition	NOM_Prénom_FIP_DRCE1.pdf
Tableau de synthèse des candidatures	SERVICE_TSC_DRCE1.pdf

Les documents seront adressés à l'adresse suivantes : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Le sujet du mail d'envoi devra impérativement mentionner : « PROMOTION_DRCE1 2023 »

Contacts

SG/DRH/G/TERCO 1	M. Jérôme CAMUS – Chargé de missions transverses jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 25 89
	Balu TERCO 1 : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	
	M. Samir LOUKIL – chef du bureau samir.loukil@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 37 41
DRH/D/MS3P	Mme Marion ZELINSKY Chargée de mission des Chercheurs et des PNT marion.zelinsky@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 84 02



Fiche technique n°3 – TA DRCE 2

Accès par la voie du Tableau d'Avancement

**au grade de directeur de recherche du développement durable de classe exceptionnelle 2^{ème} échelon
au titre de l'année 2023**

Les conditions statutaires	Peuvent seuls être promus au 2 ^{ème} échelon de la classe exceptionnelle les directeurs de recherche du 1er échelon de cette classe justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans cet échelon.
Les textes de références	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques • Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié (décret 2018-916 du 25/10/2018) portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Les points de références LDG	Le corps des chargés et des directeurs de recherche n'est pas soumis aux LDG.
Calendrier	Le calendrier de la campagne de promotion des CR/DR établi en lien avec la COMEVAL fait l'objet d'une note technique spécifique.
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif de chacun des échelons du grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle ne peut être supérieur à 10% de l'effectif total des directeurs de recherche 1^{ère} classe. • Les conditions statutaires sont appréciées au 31 décembre 2023.

Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2022)

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	3	66,67	33,33
Nombre de candidatures	1	50	50
Nombre de postes offerts	0	/	/
Nombre de promus	0	/	/
Age moyen des promus		/	
Age minimum des promus		/	
Age maximum des promus		/	
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)		/	

Informations générales au titre de la campagne 2023

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	7	42,90 %	57,10 %
Nombre de postes	A déterminer	/	/

* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre

avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.

Processus de remontées des propositions

1- Le candidat adressera son dossier de candidature à son service RH d'établissement. Le dossier comprend :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique.

Le candidat renseignera impérativement dans son dossier de candidature son domaine de compétence principal et secondaire en respectant la nomenclature ainsi que son domaine d'étude principal et secondaire.

2- La direction de l'établissement communiquera à SG/DRH/G/TERCO1

- Un tableau de synthèse des candidatures (celui-ci permettra la répartition des dossiers entre les membres de la COMEVAL) ;
- Le dossier de candidature de chaque candidat ;
- Une fiche individuelle de proposition pour chaque candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Les documents seront nommés sous le format suivant :

Dossier de candidature	NOM_Prénom_candidature_DRCE2.pdf
Fiche individuelle de proposition	NOM_Prénom_FIP_DRCE2.pdf
Tableau de synthèse des candidatures	SERVICE_TSC_DRCE2.pdf

Les documents seront adressés à l'adresse suivantes : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Le sujet du mail d'envoi devra impérativement mentionner : « PROMOTION_DRCE2 2023 »

Contacts

SG/DRH/G/TERCO 1	M. Jérôme CAMUS – Chargé de missions transverses jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 25 89
	Balu TERCO 1 : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	
	M. Samir LOUKIL – chef du bureau samir.loukil@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 37 41
DRH/D/MS3P	Mme Marion ZELINSKY Chargée de mission des Chercheurs et des PNT marion.zelinsky@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 84 02